



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°05-11**

**Inventaire participatif du patrimoine culturel de la commune**

**- En chantier d'insertion au titre du label VPAH -**

Séance du 25/02/11 (Quorum non atteint)  
Nouvelle Séance du 05/03/11  
(Sans obligation de quorum)  
Date de la convocation : 25/02/11

Membres en exercice : 15  
Membres démissionnaires : 01  
Membres présents : 06 votants 06

L'an deux mil onze, le samedi cinq mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

**PRESENTS :** Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1<sup>er</sup> Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Eveline PERIGNY, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Alexis TIOUKA, 4<sup>ème</sup> Adjoint.  
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE.

**ABSENTS :** Les conseillers : Alain FREDERIC - Alain GIPET - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laetitia TIOUKA - Loick PAUL

**SECRETARE DE SEANCE :** Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**Monsieur le Maire expose :** Depuis plusieurs années maintenant, la commune a fait de la valorisation du patrimoine culturel un des axes majeurs de sa politique. Elle souhaite notamment, au cours des prochaines années, obtenir le label VPAH (*Ville et pays d'art et d'histoire*), démarche qui s'inscrit dans le projet du CACK réunissant la salle polyvalente, la médiathèque, les carbetts et la future Maison de l'Estuaire, dont l'implantation est projetée à Yalimapo.

Pour mener à bien ces projets de protection et de valorisation du patrimoine culturel, la Commune s'est récemment engagée dans un partenariat avec le Musée des cultures guyanaises et la Région Guyane - Service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Guyane. Ce partenariat porte principalement sur la réalisation d'un inventaire participatif du patrimoine culturel de la commune, tant matériel qu'immatériel, inventaire dont la Mairie souhaite confier la réalisation à six personnes de la commune, recrutés en contrat d'insertion durant 2 ans, encadré par un chargé de mission patrimoine. Les jeunes volontaires en contrat d'insertion effectueront ainsi des périodes d'immersion au sein de structures culturelles, touristiques et patrimoniales de Guyane, des Antilles, du Suriname et du Brésil.

Les Dépenses prévisionnelles (sur 2 ans) (hors rémunération des participants au chantier d'insertion, recrutés en IAE et pris en charge à 100% par l'Etat) sont de 315 000 €.

Ce budget intègre :

- Le financement du poste du chargé de mission qui encadrera le chantier et qui rédigera la candidature VPAH
- La formation des 6 personnes
- Les frais logistiques et de déplacement
- La réalisation d'outils de communication

**Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.**

| Plan de financement |                  |      |
|---------------------|------------------|------|
| ETAT (DAC)          | 100 000 €        | 32 % |
| LEADER Ouest        | 48 000 €         | 15 % |
| MLRG                | 140 000 €        | 44 % |
| COMMUNE             | 27 000 €         | 9 %  |
| <b>TOTAL</b>        | <b>315 000 €</b> |      |

**Le Conseil municipal,**

**Oui** à l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré ;**

**Adopte** la mise en place d'un inventaire participatif par le biais d'un chantier d'insertion dans le cadre du VPAH

**Adopte** le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

**Sollicite** l'aide financière du partenaire comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance le \_\_\_\_\_ jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

